

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-120 – DETERMINATION D'UN TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SPECIFIQUE AUX CIRQUES N'EFFECTUANT PAS DE REPRESENTATION

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 13 octobre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	25
Excusés	8

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
M. Jonathan HERVÉ - André THIBAUDEAU

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Sylvie FUSELLIER, 3^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, l'animation et au Cœur de ville

Vu l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération municipale n°2016-112, en date du 8 novembre 2016, fixant notamment les tarifs d'occupation du domaine publics par les cirques ;

Considérant que la venue d'un cirque à Pont-Château à l'occasion des fêtes de fin d'année contribue à l'animation de la Commune et concourt à son attractivité ;

Dans le cadre des animations de fin d'année, un cirque s'installera à la carrière de Grénébo du 1^{er} au 16 décembre prochains, afin de proposer des représentations.

En amont de cette occupation, le cirque souhaite pouvoir disposer de cet espace du 7 au 17 novembre 2022, afin d'assurer des opérations de maintenance sur son chapiteau et d'organiser les répétitions de ses spectacles.

Il est donc proposé de fixer un tarif spécifique pour l'occupation du domaine public par des cirques n'effectuant pas de représentations.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 15€ par jour le tarif d'occupation du domaine public par des cirques n'effectuant pas de représentation.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 octobre 2022

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 21/10/2022
- De la publication ou notification le : 21/10/2022

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.